

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MAI 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	14	14 +8

Date de convocation 15 mai 2025

Date d'affichage 15 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Bruno LÉOTIER, Julien SEYSSEL.

Représentés : Christine ROBILLARD représentée par Pascal GENET, Robert BESANÇON représenté par Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL représenté par Julien SEYSSEL, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Valérie PELLERIN, Véronique STOLTZ représentée par Annie SALAMI, Sophie MENZIN représentée par Nicolas MENNETRIER, Vincent BLANCHOT représenté par Bruno LÉOTIER, Monique SIMON représentée par Géraldine PÉRÉE.

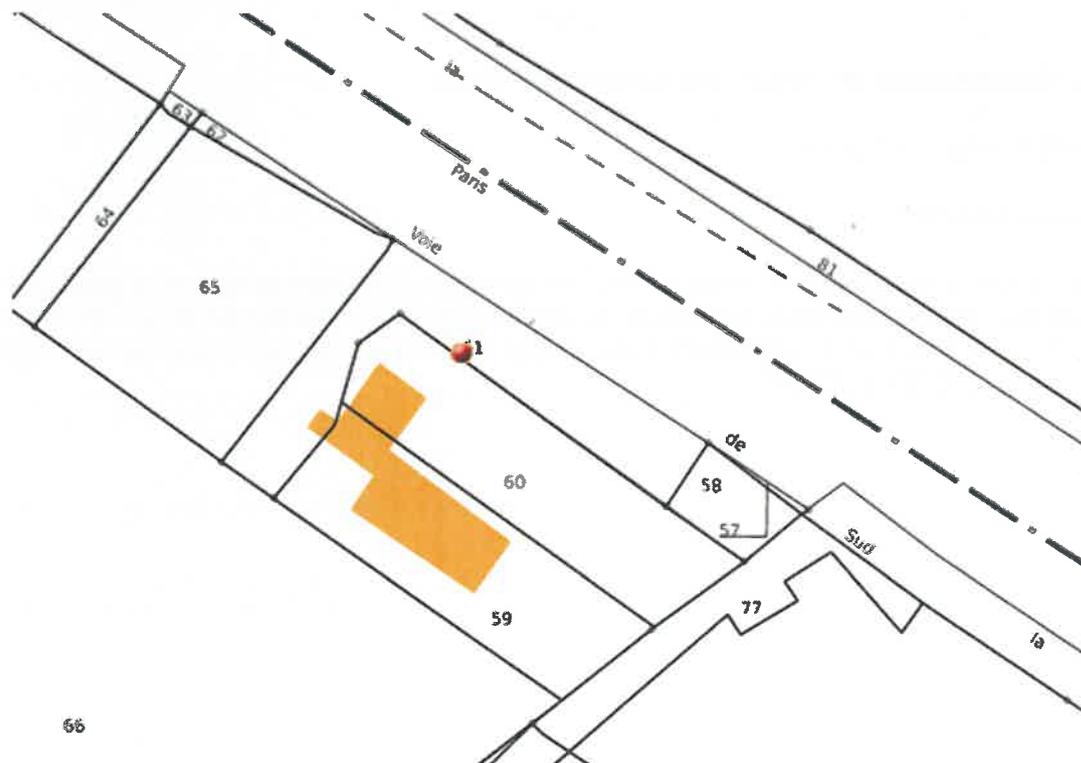
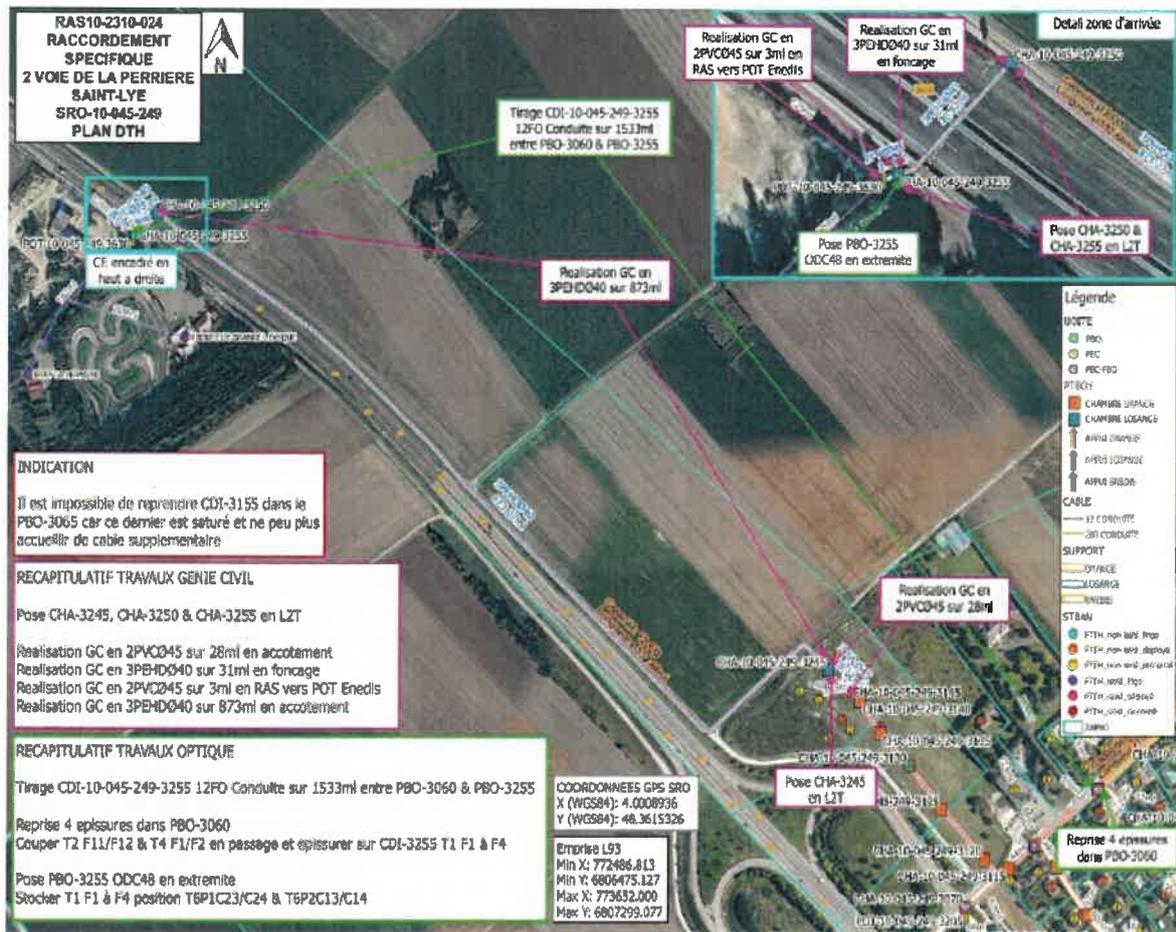
Julien SEYSSEL a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Convention de servitude Losange : fibre

N° de délibération : 20250516

M. Philippe expose :

Dans le cadre de la réalisation d'une infrastructure visant à installer la fibre et à désaturer une partie de leur réseau afin de laisser de la disponibilité pour le futur projet de la Chanvrière, la société Losange soumet à l'approbation du conseil municipal une convention de servitude sur les parcelles : ZE739 et ZE597.



En contrepartie des droits qui lui sont concédés, Losange ne versera pas d'indemnité.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 27/06/2025 à 08h32
Référence de l'AR : 010-211003389-20250520-DCM20250516-DE
Affiché le 27/06/2025 ; Certifié exécutoire le 27/06/2025

Le conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

AUTORISE le maire à signer la convention de servitude ci-annexée avec la société Losange et toutes les pièces s'y rapportant ;

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
14	22	22	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Julien SEYSSEL
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

